

CANDIDAT.E AUX MUNICIPALES, LA BIODIVERSITÉ A BESOIN DE VOUS

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux prochaines élections municipales qui se dérouleront en mars 2020. Si vous êtes élu.e maire, vous aurez une responsabilité importante pour la préservation ou la restauration de la biodiversité sur votre territoire en fonction des politiques que vous serez amené à conduire sur votre commune.

Selon plusieurs enquêtes réalisées en 2019, la protection de l'environnement est une des préoccupations majeures des français avant même le chômage, l'insécurité, la santé et le pouvoir d'achat. Les études montrent également que les français estiment que cette urgence n'est pas suffisamment prise en compte par leurs élus et dirigeants.

Dans ses dernières publications, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) qui publie la liste rouge des espèces menacées indique notamment que 14% des mammifères, 19% des poissons d'eau douce, 23% des amphibiens, 24% des reptiles et plus d'un tiers des oiseaux nicheurs sont actuellement menacés de disparition du territoire métropolitain.

Souvent évoqués, les effets du dérèglement climatique ne sont pas pour l'instant la cause prépondérante de cette situation alarmante qui est davantage à mettre en lien avec la généralisation et l'intensification de certaines pratiques humaines : le changement d'utilisation des terres, la surexploitation des espèces par la pêche ou la chasse, la pollution des écosystèmes et la propagation des espèces invasives.

La nature sait être très réactive pour peu que nous adoptions les bons comportements et que nous fassions les bons choix.

La LPO Champagne-Ardenne

Association à but non lucratif, la LPO Champagne-Ardenne a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'Homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation. Elle porte une expertise affirmée et des compétences reconnues qui lui permettent d'accompagner des particuliers ou des

collectivités qui souhaitent proposer des aménagements propices à la préservation de la biodiversité. Forte de son implication territoriale sur cet enjeu la LPO Champagne-Ardenne peut vous accompagner dans ce sens.

1000
Adhérents

16
Salariés

Un réseau de
400
Refuges LPO

15 000
Personnes
rencontrées et
renseignées

Plus de
10 000
heures de
bénévolat



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

COMPRENDRE

les enjeux biodiversité

Pour organiser votre action au service de la biodiversité, nous vous proposons une rencontre pour un rappel des grands principes de l'écologie appliqués au territoire, les leviers d'actions et leur hiérarchisation.

OBSERVER

L'état de la biodiversité sur votre territoire

Établissez un premier diagnostic de la biodiversité sur votre collectivité. Des naturalistes amateurs ou professionnels ont probablement déjà recensé de nombreuses espèces. À partir de base inter-associative Faune Champagne-Ardenne et des informations de nos partenaires, nous pouvons établir un Diagnostic de la Biodiversité Communale. État synthétique de la connaissance, il permet d'identifier les principaux enjeux et atouts naturels de la collectivité et servir de base à un programme d'actions.

OBSERVER

et partager la connaissance grâce aux sciences participatives

Favorisez la découverte de la nature de proximité et impliquez les habitants dans l'amélioration de la connaissance des espèces présentes sur leur territoire. C'est un formidable outil de mobilisation citoyenne intégrant de nombreuses dimensions éducatives, intergénérationnelles ou de médiation (rencontres citoyens/paysans, services techniques et habitants,...).

GÉRER

les espaces publics en faveur de la biodiversité

Adoptez une gestion écologique des espaces publics pour permettre à la vie sauvage de reprendre sa place (espaces verts, bords de routes, campings ...). Aménagez les bâtiments publics pour accueillir les espèces en déclin (hirondelles, moineaux, martinets, chauves-souris,...).

Réduisez la pollution lumineuse en adaptant les équipements et le fonctionnement de l'éclairage public. Accompagnez ces démarches d'actions de sensibilisation vers les habitants et les entreprises pour donner du sens à ces changements souvent sources d'économies !

PRÉSERVER

en créant un Refuge LPO collectivité

Vous pouvez labelliser un espace public « Refuge collectivité ». Grâce à cette démarche vous disposerez d'un « espace d'exemplarité » présentant des aménagements et modes de gestions écologiques favorables à la nature, et d'un lieu d'inspiration pour tous les habitants et entreprises qui souhaiteront déployer ces solutions chez eux.

SENSIBILISER

par un programme d'éducation à l'environnement

Découvrir la nature ordinaire, près de chez soi, est une expérience de tous les âges et de toutes les saisons. Construire et financer un programme à destination des écoles, des familles ou des personnes âgées c'est consolider le lien citoyen au territoire et permettre la valorisation d'acteurs engagés pour la biodiversité (agents des espaces verts, paysans, jardiniers amateurs, forestiers...).

C'est aussi l'occasion de sensibiliser aux effets du changement climatique.

PROTÉGER

en adoptant une forte ambition environnementale dans les documents d'urbanisme

En tant qu'élu.e vous allez contribuer à l'organisation future du territoire. Les documents d'urbanisme et de planification (PLU, PLUI, SCOT, PCAET,...) sont déterminants quant à la place qui sera laissée à la biodiversité et à la nature en général. Ils conditionneront la qualité environnementale des territoires que nous laisserons à nos enfants.



DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LA FAUNE DE PROXIMITÉ

- Ne pas tailler, élaguer ou couper les arbres et les haies en période de nidification (d'avril à septembre).
- Préserver et créer des habitats favorables à la biodiversité (mares, haies, prairies, vergers...) et en tenir compte dans les documents d'urbanisme en cours d'élaboration.
- Planter des arbres en milieu urbain en veillant à n'utiliser que des essences locales.
- Privilégier un éclairage nocturne moins nocif pour la biodiversité.
- Prendre en compte la biodiversité dans la rénovation, la création et la gestion des bâtiments communaux.
- Mettre en place une gestion différenciée des chemins, des bords de routes et des espaces verts communaux permettant de concilier la préservation de la biodiversité des bords de chemins et la sécurité des usagers.
- Installer une commission biodiversité au sein de votre conseil municipal ouverte à des citoyens qui peuvent alors apporter leurs idées.
- Mettre en place un programme pour sensibiliser le personnel communal, le conseil municipal, la population dont les enfants à la préservation de la biodiversité de la commune.

N'hésitez-pas à nous contacter pour échanger, pour être conseillé et être guidé sur les actions possibles à mettre en place dans votre commune.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

03.26.72.54.47

champagne-ardenne@lpo.fr

Ferme des Grands Parts - D 13 - 51290 OUTINES